

*The Permanent Mission
of The Kingdom of Morocco
to The United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

62^{ème} session de l'Assemblée Générale
– Première Commission –

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME DU MAROC
AU TITRE DU DEBAT GENERAL DE LA PREMIERE
COMMISSION**

New York, 15 October 2007

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du Bureau,
Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables délégués,

Permettez-moi, de prime abord, de vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation, pour votre élection à la Présidence de la 1^{ère} Commission. Le Maroc se réjouit véritablement de voir, qu'à travers vous, la 1^{ère} Commission est dirigée par un pays frère et ami, avec lequel nous avons tant de valeurs en commun – et notamment celles de la foi en le multilatéralisme et la légalité internationale, et de l'engagement effectif pour la paix et la sécurité sur notre continent et dans le monde.

En vous assurant – et à travers vous tous les membres du Bureau – de son plein appui et de son soutien sans failles, je suis certain que l'ensemble des délégations, soucieuses de rendre productive cette 62^{ème} session, trouveront en votre expérience, en votre sagesse et en votre dynamisme, le concours nécessaire.

*

* *

Tout en souscrivant aux Déclarations prononcées précédemment par l'Indonésie au nom du Mouvement des Non-Alignés, et par le Nigeria au nom du Groupe Africain, la délégation marocaine souhaite, en qualité nationale, mettre l'accent sur un certain nombre de questions, qui présentent une importance particulière pour le Royaume du Maroc.

Monsieur le Président,

Si les travaux de la Première Commission se sont ouverts, lors de la session précédente, sur un sentiment d'échec généralisé des organes des Nations Unies en charge du Désarmement, la poursuite de nos travaux en 2007 a permis de réaliser quelques succès – relatifs certes, mais dans lesquels nous voulons voir un début de sorti de la fatalité de l'immobilisme.

Ma délégation forme le vœu que nos travaux au cours de cette 62^{ème} session, poursuivront une culture du résultat et nous épargneront, autant que possible, de refaire la douloureuse expérience des délibérations sans fins sur les questions sans fond – notamment relatives à la procédure, au détriment d'un agenda aussi chargé qu'important. Dans cet esprit, nous en appelons à la responsabilité de tous, pour relever les défis contenus dans l'ordre du jour de cette honorable Commission.

Monsieur le Président,

Pour ma délégation, l'épineuse question des armes conventionnelles, et plus particulièrement les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), se place en tête des défis auxquels je viens de faire référence. Ces armes sont de véritables ADM, qui ne disent pas leur nom. L'absence de réglementations et de contrôle de l'usage et du transfert de ce type d'armes, contribue à leur prolifération incontrôlée dans les foyers de tensions, notamment en Afrique, engendrant des conséquences insoutenables sur la stabilité et la sécurité des Etats, ainsi que sur leur développement socio-économique et humain.

Dans ces conditions, l'échec regrettable de la 1^{ère} *Conférence d'examen* sur les Armes légères (2006) à s'entendre sur des mesures visant à renforcer la mise en œuvre effective du *Programme d'action des Nations Unies contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre*, apparaît comme un luxe ostentatoire. Ma délégation espère que la prochaine *Conférence d'examen*, prévue en 2008, ne sera pas un nouveau rendez-vous raté.

Mon pays, qui croit fermement à l'indivisibilité de la sécurité, estime que tant que la Communauté internationale n'aura pas relevé le défi des ALPC, avec courage et un véritable sentiment d'urgence, le risque de prolifération de ce type

d'armes restera telle une hypothèque sur les efforts consentis pour le développement des zones sinistrées. Pas plus tard que la semaine dernière, un collectif d'ONG internationales notait, à juste titre, à l'issue d'une étude fort instructive, que les conflits armés survenus en Afrique entre 1990 et 2005, ont coûté quelques 300 milliards de dollars au continent ; soit le montant de l'aide internationale accordée à l'Afrique au cours de la même période.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, qui a toujours œuvré pour le respect des principes du droit international dans le domaine du désarmement, estime que l'idéal universel du désarmement, passe par le renforcement du dispositif légal des Nations Unies en la matière.

Mais en tant qu'objectif opérationnel, le désarmement doit trouver son expression non seulement sur le plan global, mais aussi – voir surtout – aux niveaux régional et sous-régional. C'est la philosophie qui sous-tend le soutien continu du Maroc au principe à la création de *Zones exemptes d'armes nucléaires*, conformément au TNP, en particulier en Afrique et au Moyen Orient. C'est, également, cette philosophie qui entretient l'engagement clair du Maroc en faveur des Centres régionaux pour la paix et le désarmement (en particulier le Centre africain, basé à Lomé), et sa perplexité devant l'inflation préoccupante des dépenses d'armement engagées ces dernières années par certaines puissances régionales, sans commune mesure avec le droit de chaque Etat de poursuivre les moyens d'assurer sa sécurité.

Le Royaume du Maroc est, pour sa part et dans son propre environnement régional, profondément attaché aux vertus du dialogue, de la négociation et du règlement pacifique des différends. Il demeure convaincu que l'édification d'un Maghreb uni, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses Etats membres, conformément à l'article 15 du Traité de Marrakech de 1989, contribuera indubitablement à la sécurité régionale et internationale, notamment dans la zone euro-méditerranéenne. Dans cet esprit, le Maroc apporte naturellement son soutien au projet de résolution présenté par l'Algérie devant cette Commission, concernant le *Renforcement de la sécurité dans la zone euro-méditerranéenne*.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, qui a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive – y compris le TNP, reste engagé en faveur d'un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

A travers son mandat au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, il n'a de cesse d'œuvrer pour le renforcement des instruments internationaux afférents au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, et en particulier l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, du *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* et la mise en oeuvre effective du *Traité de Non-prolifération des armes nucléaires*, dans un strict respect de ses trois piliers, à savoir :

1. L'obligation pour les puissances nucléaires d'œuvrer en faveur d'un désarmement général et complet ;
2. La nécessité pour les Etats non nucléaires de respecter intégralement leurs engagements en matière de non-prolifération ; et
3. Le droit reconnu à l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc réitère la pertinence des documents finaux des *Conférences d'examen* de 1995 et 2000 qui n'ont malheureusement reçu qu'une application parcellaire. C'est le cas, en particulier, pour la *Décision de 1995 concernant le Moyen-Orient* et les *13 mesures pratiques, adoptées en 2000*, préconisant, au titre du point 4, la création immédiate d'un organe subsidiaire approprié à la *Conférence du désarmement*, chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire et d'élaborer une Convention sur ce thème.

S'agissant, par ailleurs, des vecteurs, le Maroc a le privilège de présider, depuis juin 2006, le *Groupe des Etats ayant souscrits au Code de La Haye sur la non-prolifération des missiles balistiques* (HCOC). A ce titre, il a entrepris de nombreuses consultations, aussi bien avec les Etats parties qu'avec les Etats non parties, dans tous les forums multilatéraux appropriés, que ce soit à Genève, New York, Vienne ou Washington. Le Maroc ne ménagera aucun effort en vue d'expliquer et promouvoir les objectifs du Code de La Haye, notamment au pays amis qui n'ont pas encore rejoint cet important instrument international, et ce afin d'en promouvoir l'universalité.

Monsieur le Président,

Au risque d'utilisation – volontaire ou intempestive – des quelques 27.000 armes nucléaires recensées dans le monde, s'ajoute aujourd'hui une menace nouvelle et complexe, liée au terrorisme, et notamment nucléaire. L'existence de matières nucléaires en errance ; la confirmation d'un marché noir des techniques et matières à double usage ; la crise chronique des instances multilatérales en charge du désarmement ; tous ces facteurs, conjugués à une conjoncture internationale tumultueuse, accentuent ce risque et nous interpellent tous.

Afin de faire face à cette menace globale, une coopération internationale étroite, est plus que jamais indispensable. Cette coopération doit être multidimensionnelle et allier corrélativement : engagement politique, plate-forme juridique et action opérationnelle. Il s'agit, concrètement, d'améliorer le contrôle et la protection des substances nucléaires et radioactives et des installations nucléaires, afin de prévenir les activités terroristes. C'est dans ce contexte que le Maroc a abrité la première réunion de l'*Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire*, tenue fin 2006, à Rabat, avec la participation de 13 pays, en plus de l'AIEA.

Enfin, ma délégation ne saurait clore ce chapitre lié au terrorisme, sans réitérer que les efforts individuels et collectifs des membres de la Communauté internationale, ne pourraient atteindre pleinement leurs objectifs, que s'ils dépassent le cadre strictement sécuritaire et s'intègrent dans une démarche résolument globale et multidimensionnelle, se penchant sur les causes profondes de ce phénomène, notamment à travers la résolution des conflits internationaux et régionaux ; la lutte contre les injustices ; l'instauration d'un partenariat solidaire et engagé en faveur du développement durable ; la promotion du dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations ; ainsi que l'encouragement des efforts endogènes pour la consolidation de l'Etat de droit et la démocratie.

Je vous remercie.